

"Le Nordek est un exemple de pragmatisme nordique" dans Le Monde diplomatique

Légende: En mars 1970, le mensuel français Le Monde diplomatique commente l'attitude des gouvernements de la Finlande, de la Suède, de la Norvège et du Danemark qui, le 4 février 1970, ont décidé de créer entre eux une union économique nordique (Nordek).

Source: Le Monde diplomatique. dir. de publ. Fauvet, Jacques ; Réd. Chef Honti, François. Mars 1970, n° 192. Paris.

Copyright: (c) Le Monde Diplomatique

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_nordek_est_un_exemple_de_pragmatisme_nordique"_dans_le_monde_diplomatique-fr-325b1718-6cd3-4b5c-b5eb-05fadd0a9b37.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Le Nordek est un exemple de pragmatisme nordique

Après seize ans de négociations entrecoupées de longues interruptions, le Danemark, la Finlande et la Suède sont parvenus, le 4 février dernier, à se mettre d'accord sur la création d'une union économique nordique (ou Nordek). Le traité crée une union douanière pour 85 % des produits industriels, des fonds communs de régulation des prix et de restructuration économique, et intensifie la coopération déjà existante dans la politique économique, les investissements, l'harmonisation des lois sociales, la recherche, etc.

Il faut remonter jusqu'à l'époque de l'union de Kalmar, en 1397, pour trouver les premières tentatives d'union nordique. Cette union politique des trois royaumes du Danemark, de la Norvège et de la Suède, sous l'égide du Danemark, ne dura qu'un demi-siècle. Un mouvement panscandinave se développa dans les universités au XIX^e siècle, soutenu par les rois Oscar I^{er} et Charles XV. Mais la séparation de la Suède et de la Norvège en 1905 brisa les rêves d'unité. L'indépendance de la Finlande en 1918, jusque-là assujettie à la Russie, contribua à élargir la notion du monde scandinave en une entité nordique ayant ses caractéristiques propres, malgré les divergences ethniques et linguistiques (le finnois faisant partie du groupe finno-ougrien). Mais le traité de Paris de 1947, qui fait revenir la Finlande dans le secteur d'influence soviétique, freine ce bel élan.

En 1949, le premier ministre suédois, M. Tage Erlander, essaie de former un pacte de défense scandinave, mais les pourparlers sont bientôt rompus. M. Erlander n'a jamais oublié sa déception de voir le Danemark, la Norvège, préférer le parapluie atlantique à un bloc scandinave neutraliste. La création en 1952 du Conseil nordique, organe consultatif, réunissant des parlementaires danois, islandais, norvégiens et suédois est une réaction contre le risque d'éclatement de la communauté nordique. L'entrée de la Finlande dans le Conseil nordique en 1956 ranime l'espoir d'une union économique discutée depuis 1954. Sous l'impulsion du Conseil nordique, la libre circulation des travailleurs est assurée entre tous les pays nordiques, puis celle de tous les citoyens.

Une négociation difficile

Pour faire contrepoids à la C.E.E., le Danemark, la Norvège et la Suède entrent en 1959 dans une zone de libre-échange européenne (l'A.E.L.E.) et sont rejoints deux ans plus tard par la Finlande, qui a obtenu le feu vert de Moscou. Depuis, les tentatives de négociation d'une union économique nordique se perdent dans les salles d'étude et des discussions d'experts. Les Danois et les Norvégiens regardent, en effet, plus vers Bruxelles que vers Stockholm. Ils ont posé leur candidature à la C.E.E. L'attente prolongée à la porte du Marché commun finit cependant par les lasser et, au cours de la session annuelle du Conseil nordique en février 1968, le nouveau premier ministre danois, M. Hilmar Baunsgaard, à la tête de la coalition « bourgeoise » depuis un mois, relance l'idée du Nordek. Un comité d'experts est chargé de mettre au point un projet de traité. Après de multiples discussions, un texte est soumis aux gouvernements respectifs en juillet 1969. Ce projet prévoit, d'une part, de compléter l'union douanière intérieure pour les produits industriels réalisée au sein de l'A.E.L.E. par l'adoption d'un tarif extérieur commun, d'autre part, une coopération plus poussée dans tous les domaines.

De nombreux points de désaccord subsistent. Les experts se remettent au travail. M. Olof Palme succède à M. Erlander à la tête du gouvernement suédois, en octobre 1969. Le projet lui tient à cœur et, le 5 novembre, au cours de la septième rencontre « au sommet » en vue de la création du Nordek, le nouveau premier ministre réussit à convaincre ses collègues de prendre une décision avant la réunion annuelle du Conseil nordique, qui doit se tenir à Reykjavik en février 1970. Après une semaine de discussions-marathons, l'accord se fait finalement le 4 février, à deux jours de la réunion du Conseil nordique. L'accord était évidemment difficile à réaliser entre le Danemark, dominé par l'agriculture, la Norvège, dépendant des produits de la pêche, la Suède, hautement industrialisée, et la Finlande, négociant sous l'œil de Moscou.

Pour les produits industriels, une union douanière totale n'a pu se faire. Le fer, l'acier et certains composants électroniques en sont exclus. A la demande des Danois et des Norvégiens, les Suédois ont dû accepter une suspension de douze ans dans l'application du tarif extérieur commun pour l'industrie mécanique. Ces suspensions seront toutefois réexaminées régulièrement. Le tarif extérieur commun entrera en vigueur en

deux étapes. La différence entre le tarif national et le tarif extérieur commun sera abaissée de 50 % au 1^{er} janvier 1972 et totalement supprimée deux ans plus tard. Le tarif extérieur a été calculé de façon à pouvoir facilement s'aligner sur celui des Six.

Pour les produits agricoles aucune union douanière n'a pu se faire. Les contractants sont convenus de s'accorder mutuellement la préférence pour couvrir leurs besoins supplémentaires. A court terme, pour protéger leurs agriculteurs, les Suédois continueront de taxer les importations de produits agricoles. A titre de compensation, ils verseront aux Danois un maximum de 100 millions de couronnes par an, prélevés sur le budget national. Un plan de coopération à long terme pour l'agriculture devra être adopté avant le 1^{er} janvier 1974. Il devra prévoir l'introduction de prix minima dans les échanges agricoles internordiques, afin de rendre superflus les taxes à l'importation et les contingentements. Un fonds de régulation des prix agricoles et un fonds de rationalisation des structures agricoles aideront les Finlandais et les Norvégiens à moderniser leur agriculture.

Les produits de la pêche ont fait l'objet de bien des discussions avec les Norvégiens. Une période de transition de cinq ans a été fixée, à l'issue de laquelle le problème du transbordement, que les Norvégiens interdisent pour le moment, devra être réglé. D'autre part, des prix minima sur tous les produits de la pêche devront être fixés, qui ne devront pas être supérieurs aux prix d'importation d'un pays tiers. Là encore, un fonds de régulation des prix et de restructuration permettra aux Norvégiens de rationaliser ce secteur vital de leur économie.

Le financement des fonds communs (fonds agricole, celui des pêcheries et celui du développement général) sera assuré au prorata du produit national brut de chaque pays en 1968. Les Suédois y participeront pour 46 %. Au bout de la première période de cinq ans, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1977, ces trois fonds devront atteindre un total de 2 200 millions de couronnes suédoises. Une banque d'investissement nordique verra le jour. Il n'y aura pas de commission exécutive, mais un simple secrétariat qui siègera à Malmö ou à Göteborg.

Les pays nordiques n'ont pas eu besoin d'élaborer des organismes supranationaux savamment dosés. Les ministres, les hauts fonctionnaires, travaillent ensemble depuis de nombreuses années et se connaissent parfaitement. La création du Nordek offre un bel exemple du pragmatisme qui caractérise les membres de la grande famille nordique.

Les rapports du Nordek avec la Communauté économique européenne ont naturellement été au centre des discussions politiques. A l'issue de la rencontre « au sommet » de La Haye en décembre dernier, les Danois et les Norvégiens virent se profiler la perspective de négociations et tournèrent leur regard vers Bruxelles. Dans le même temps, les Finlandais annonçaient ne pas pouvoir s'engager dans le Nordek avant les élections législatives du mois de mars. Le Nordek paraissait remis. La Suède risquait de se retrouver isolée au nord de l'Europe. M. Palme, qui tenait à inscrire ce projet au crédit de ses premiers mois de gouvernement, eut besoin de son habileté pour ramener chacun dans le « droit chemin ». Les Finlandais se déclarèrent prêts à aboutir avant les élections, à condition que la clause de résiliation soit complétée, ce qui leur fut accordé. Cette clause stipule maintenant que chacun des pays contractants a le droit de suspendre l'application du traité au cas où l'un d'entre eux devient membre d'une autre union économique. La Suède n'a pas posé sa candidature à la C.E.E., mais simplement demandé, dans une lettre adressée à Bruxelles, en juillet 1967, quelle forme d'adhésion serait compatible avec sa politique de neutralité. Cette demande ambiguë place la Suède en état d'infériorité par rapport au Danemark et à la Norvège, qui ont fait une demande d'adhésion complète. Etant maintenant associés à ces deux pays au sein du Nordek, qu'ils ont réussi à mettre sur pied « in extremis », les Suédois espèrent voir renforcée leur position pour de futures négociations avec les Six.